

pareille loi; et je ne parle pas du droit que nous pouvons avoir d'édicter une telle loi concernant les titres canadiens détenus à l'étranger. Je dois me contenter d'attendre le projet de loi qu'on présentera à ce sujet.

Monsieur l'Orateur, nous assistons depuis quelques mois à une recrudescence des attaques portées contre la forme démocratique de gouvernement. La démocratie est attaquée dans un grand nombre de pays plus qu'elle ne l'a jamais été. Par exemple, il y a des gens qui prétendent que l'état de choses qui existe en cette Chambre, où le Gouvernement, qui n'a obtenu que 46 p. 100 des voix aux élections générales, a un si grand nombre de députés ministériels, est contraire aux sains principes du gouvernement démocratique. Je ne sais si nous pouvons remédier à cet état de choses par certains moyens que nous pourrions employer, mais il est certain qu'en Australie le suffrage obligatoire a eu un effet bienfaisant. Je sais que l'on porte des coups de plus en plus rudes à la forme démocratique de notre gouvernement. Je sais également que si nous persistons à croire que, lorsqu'il s'agit même de nominations, seuls les candidats qui n'ont pas eu de succès dans la politique peuvent obtenir des positions, nous aurons à surmonter de bien graves difficultés. Je me rends compte qu'en aucun temps depuis l'organisation de notre Dominion en 1867 les membres de la Chambre, et le Gouvernement en particulier, n'ont eu plus de raisons de se convaincre qu'il ne faut pas s'en tenir à la seule question des partis, mais que, si nous voulons assurer la permanence du gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, nous devons envisager d'abord le bonheur du peuple sans penser à la répercussion heureuse ou malheureuse que cette attitude pourra avoir sur l'avenir politique de ceux qui dirigent les affaires du pays. Je dis cela bien sérieusement parce que je sais que c'est la vérité. C'est bien à tort que l'on aura écouté les préjugés et les sentiments passionnés, pour croire ensuite n'avoir pas travaillé du même coup à la destruction ultime de la démocratie même que nous voulons conserver. Puis, la dépense des deniers publics sur une grande échelle, une très grande échelle, confiant des millions de dollars aux habitants de notre pays, cela ne peut avoir qu'un seul effet. Il vous suffira de lire l'histoire de la France pour le comprendre et pour en mesurer l'importance.

Ainsi donc, pour notre part, nous approuvons volontiers toutes les mesures législatives que le Gouvernement voudra nous présenter pour les faire approuver par le Parlement, lorsque ces mesures auront pour but de rendre meilleure et plus forte notre démocratie. Il en sera de même lorsque ces mesures ten-

dront à faire disparaître les conditions dont a parlé l'honorable représentant de Gloucester (M. Veniot) dans le tableau si bien conçu qu'il nous a brossé. Je pourrais peut-être, en passant, lui faire observer qu'il n'a pas tout à fait raison d'employer le mot "dole" en parlant des conditions qui existent actuellement en Angleterre. Je dis donc que lorsqu'il s'agira de mesures législatives qui auront pour but d'assurer ce résultat,—et je parle au nom de ceux qui, pour être peu nombreux, n'en représentent pas moins presque autant d'électeurs que les membres du gouvernement,—c'est avec joie et avec fierté qu'en véritables Canadiens nous ferons tout notre possible pour conserver la bonne renommée de notre pays et pour assurer le maintien de nos institutions démocratiques.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je suis certainement heureux que mes premières paroles, cet après-midi, soient pour souhaiter la bienvenue à mon très honorable ami, à l'occasion de son retour au Canada de son voyage autour du monde. Je suis particulièrement bien aise de le voir reprendre son siège à la Chambre des communes. Si Votre Honneur veut bien me le permettre, je lui souhaite cette bienvenue au nom de tous les honorables députés de la Chambre. Nous sommes contents qu'il soit revenu en santé évidemment bien meilleure et avec un entrain bien plus visible. J'espère sincèrement que son amélioration manifeste en ce qui concerne sa conception des affaires en général se continuera longtemps. Quant à moi, je n'imagine pas de meilleure preuve du progrès accompli l'an dernier que celle que nous fournit mon très honorable ami en l'ayant reconnu complètement lui-même depuis le peu de temps qu'il est de retour au pays.

Je désire également remercier mon très honorable ami de l'offre de coopération qui a marqué le début et la fin de ses observations. Il a dit souvent, lorsqu'il siégeait de ce côté-ci de la Chambre, que le Gouvernement avait besoin de la coopération de ses adversaires touchant les mesures publiques importantes, et je lui suis reconnaissant de s'en être souvenu et d'offrir de nous appuyer autant que possible en ce qui concerne des projets qui méritent l'approbation générale.

Le très honorable leader de l'opposition (M. Bennett) a fait observer que les cérémonies du couronnement, au mois de mai, qui seront suivies d'une conférence impériale, imposent évidemment des obligations au Gouvernement, et nécessiteront, si la session actuelle ne doit pas se continuer à l'été ou à l'automne, un certain degré de coopération de la part de tous les groupes de la Chambre. Permettez-moi de dire que le Gouvernement a à l'esprit

[Le très hon. M. Bennett.]